

Berchem-Sainte-Agathe

Berchem-Sainte-Agathe, le 2 3 -04- 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Cabinet du Bourgmestre

Votre corresp. : **Sébastien GYSEN** Chef de Cabinet

Tel.: 02 464 04 82 Fax: 02 464 04 97

Courriel: sgysen@ 1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Objet : question écrite de Madame VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant les retards de loyer.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les logements communaux, nous avons 5 dossiers d'arriérés de loyer pour des procédures et des montants de, respectivement : 22.855,93€ (frais d'expulsion compris), 3.768,42€ (procédure en jugement via Justice de Paix), 1.167,26€ (rappel envoyé), 148,53€ (rappel envoyé) et un dernier arriéré de 100€. Le montant total des arriérés est de 28.540,14€.

Concernant l'estimation des loyers des locations pour 2015 : 146.582,08€

Concernant la moyenne du montant des arriérés par rapport au nombre des dossiers : $28.540,14 \\\in /5 = 5.708,03 \\ilde{ }$.

Concernant le montant moyen des arriérés par rapport au total des contrats de location : 28.540,14€ / 29 = **984,14€**.

Concernant le pourcentage des arriérés : 28.540,14 / 146.582,08 x 100 = 19%.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,

Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre

Joël RIGUELLE

Avenue du Roi Albert 33 1082 Berchem-Sainte-Agathe

> Tél.: 02 464 04 11 Fax: 02 464 04 91

www.berchem.net